

# COMPTE-RENDU DU COMITE

## SIA Val de Mauchère - le 14 décembre 2016

**Etaient présents** : MMES CHONE Marie-France, DOUGOUD Jeannine, HUGO-SIMON Isabelle, MAURICE Françoise, MM AUBERTEIN Hubert, BOUSSET Jean-François, GERARDIN Daniel, TREVIGLIO Alain.

**Absent excusé** : M. FOLLEREAU Vincent

**Pouvoirs** : M. DUMAS Patrice donne pouvoir à M. GERARDIN Daniel

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur Hubert AUBERTEIN

**Secrétaire de séance** : Isabelle HUGO-SIMON

**Rédaction du compte-rendu** : Sandra PAYA

### **Ordre du jour :**

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décision(s) du Président
- Décision modificative 2-2016
- Document Unique – Convention + demande de subvention FNP
- Document Unique – Convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention avec le CDG54
- Tarifs redevance et abonnement assainissement 2017
- Elimination des eaux claires parasites
- Questions diverses

### **1 - Approbation du dernier compte-rendu**

Monsieur le Président demande au Conseil s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 02 novembre 2016 : Pas de remarque.

### **2 - Décision du Président**

M. le Président rend compte de la décision prise depuis le dernier comité syndical :

- Décision 10/2016 du 08/12 : Devis 6'TEM – Modification dans PR du Moulin pour fixer la conduite de refoulement dans le poste. Les pompes étant plus puissantes, la canalisation se désolidarise de son support de fixation.

Mme DOUGOUD exprime son mécontentement. Elle propose, ainsi que M. TREVIGLIO, de faire un courrier à 6'TEM expliquant que cette facture ne sera pas réglée au vu des nombreux devis supplémentaires qui ont déjà été validés. M. AUBERTEIN répond qu'un courrier en recommandé avait déjà été envoyé en ce sens mais qu'afin que ce poste fonctionne enfin comme il le faut, il a validé cet ultime devis. Mme DOUGOUD en demande une copie.

### 3 - Décision modificative n°2-2016

Suite à la mise en non-valeur de factures d'eau pour la commune de Faulx, une régularisation a été faite sur le 1<sup>er</sup> acompte 2016. Il convient donc, de réduire partiellement le titre 10-2012 d'un montant de 746.30€ HT. Les crédits n'étant pas prévus au budget 2016, M. le Président propose de faire les virements et ouvertures de crédits nécessaires, comme désignés ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		Dépenses de fonctionnement	
22 Dépenses imprévues	-746.30€ HT	673 – Titres annulés sur exercice antérieur	+746.30€ HT

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'accepter la décision modificative sur le BP 2016, comme expliqué ci-dessus.

### 4 - Document Unique – Convention + demande de subvention FNP

Le syndicat s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Pour ce projet, qui se déroulera sur trois années (une année pour la mise en œuvre, deux pour le suivi), il est prévu d'associer très largement les personnels et les partenaires sociaux.

Le comité technique a tout particulièrement été saisi de cette question par courrier en date du 14/12/2016 afin d'émettre un avis sur la démarche.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie à l'intérieur du service administratif.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- associer largement le personnel et privilégier le dialogue social ;
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels (EvRP);
- pérenniser la démarche de prévention mise en place.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an, par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels porté par le syndicat mobilisera sur 1 an les agents de la collectivité au cours des audits des postes de travail et le comité de pilotage lors de réunions sur cette démarche.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Il est demandé au comité syndical :

- de bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
- d'autoriser la collectivité à percevoir une subvention pour le projet ;
- d'autoriser le Président à signer la convention afférente qui sera établie par le FNP.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à présenter un dossier de subvention au FNP, à percevoir la subvention pour ce projet, à signer la convention afférente qui sera établie par le FNP ainsi que tous documents s'y rapportant.

## **5 – Document Unique – Convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention avec le Centre De Gestion 54**

Le syndicat s'engage dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l'étape initiale est la réalisation du document unique.

Pour ce projet, la collectivité va solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention.

Dans l'objectif de professionnaliser la démarche et de la rendre pérenne, un conseiller de prévention du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle serait mis à disposition du syndicat, pour conduire la démarche de prévention.

Ce conseiller aurait notamment pour mission d'accompagner la collectivité dans l'évaluation des risques professionnels et de rédiger le document unique.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre le CDG 54 et le syndicat. Le CDG 54 disposant des compétences nécessaires au sein de son service hygiène et sécurité et proposant une mise à disposition d'un conseiller de prévention, cette solution apparaît comme la plus adéquate pour mener à bien la démarche de prévention des risques professionnels dans laquelle la collectivité s'est engagée.

Il est donc demandé au Comité Syndical :

d'accepter la proposition du CDG 54 de mettre à disposition de la collectivité un conseiller de prévention afin de conduire la démarche de prévention des risques professionnels ;

d'autoriser cette mise à disposition à compter de ce jour

d'autoriser le Président à signer la convention afférente.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte la proposition du CDG 54, autorise la mise à disposition à compter d'aujourd'hui, et autorise M. le Président à signer la convention afférente ainsi que tous documents s'y rapportant.

## **6 – Tarifs redevance et abonnement assainissement 2017**

Monsieur le Président rappelle la délibération N° 17 du 05 décembre 2012 qui fixait les tarifs actuels de la redevance et de l'abonnement assainissement.

Il y a des investissements à faire, concernant l'élimination des eaux claires parasites et demande à chacun s'il est utile d'augmenter le prix. Seule, Mme CHONE pense qu'il faudrait envisager une augmentation au vu de l'investissement à venir.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à 8 voix pour et 1 voix contre, propose de reconduire les tarifs actuels, soit 1.70€ HT le M<sup>3</sup> et 20€ HT l'abonnement pour l'année 2017.

## **7 – Elimination des eaux claires parasites**

Le rendu de l'étude confiée à IRH a eu lieu le jeudi 08 décembre dernier. M. le Président fait un rapide résumé des résultats, le rapport ayant été envoyé à tous les membres du syndicat par mail le 29 novembre. Le montant total des travaux paraît astronomique à l'ensemble du Comité.

Mais, un point prioritaire qui se trouve sur la commune de Faulx, le long de la Mauchère est très largement mis en avant. En faisant les travaux de réhabilitation de la conduite en question, il y aurait une diminution d'environ 400m<sup>3</sup>/jour d'eaux claires parasites, soit la moitié des entrées d'ECP mesurées sur les 2

communes. Afin de limiter le nombre de mètres linéaires de conduite à changer et donc de diminuer largement le coût chiffré des travaux par IRH, une étude plus précise doit être faite.

M. le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à faire cette étude ainsi qu'à chercher des subventions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer cette étude, à demander des subventions aux collectivités compétentes et à signer tous documents s'y rapportant.

## **8 – Questions diverses**

Mme la Vice-Présidente s'interroge sur une conduite et un regard qui se trouvent sur sa commune, du côté de l'ancien alambic après le petit pont. Cette conduite semble n'aboutir nulle part. Elle a été repérée lors de l'étude sur la renaturation de la Mauchère. Ce sujet a aussi été abordé lors du dernier Conseil Municipal de Faulx.

Une conduite a été posée le long la Mauchère derrière les habitations d'une partie de la rue de Custines, pour collecter les effluents EU. Selon Mme CHONE, il semblerait que ce soit celle-ci.

Départ M. BOUSSET Jean-François.

M. TREVIGLIO demande ce qu'il en est des 5 parcelles du lotissement « Domaine du Pré la Saule » à Malleloy qui doivent se raccorder sur le réseau du syndicat. M. le président explique qu'une réponse positive à ces raccordements a été faite, elle sera validée lorsque la convention de raccordement sur la commune de Custines sera signée par toutes les parties.

Mme la Vice-Présidente s'interroge sur la situation du dossier concernant les contrôles de branchements rue de Custines à Malleloy. Un tableau de suivi lui est communiqué. Des recherches doivent être faites afin de trouver les coordonnées des personnes non contactées et aussi les adresses des propriétaires.

M. le Président espère l'aide de la mairie de Malleloy. Des courriers en recommandés seront envoyés aux propriétaires dès lors que leur adresse sera connue. Quant aux récalcitrants, ils recevront aussi un courrier en recommandé.

M. le Président annonce que la prime pour épuration 2015 de l'agence de l'eau est de 12 819€.

Plus de questions diverses.

La séance est clôturée à 19h35